

COMMUNIQUÉ

Objet : Inscription pour l'année scolaire 2020-2021

Cher(s) parent(s),

Il nous fait plaisir de vous informer que le formulaire de réinscription de votre enfant, pour l'année scolaire 2020-2021, est actuellement disponible sur le **Portail Parents**.

Veillez prendre note que le formulaire en ligne est désormais accessible uniquement à partir de votre compte **Portail Parents**. Une fois connecté à ce compte, vous n'avez qu'à suivre le lien prévu à cet effet.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Les parents dont l'enfant fréquente déjà une école de la CSSMI doivent obligatoirement procéder à leur réinscription pour la prochaine année scolaire. Il en est de même pour tous les élèves de 6^e année qui fréquentent actuellement une école primaire de la CSSMI et qui souhaitent poursuivre leur cheminement scolaire dans l'une des écoles secondaires de la CSSMI.

Le fait de réinscrire votre enfant à l'école prévue n'a pas pour objectif de confirmer son école de fréquentation à cette école pour la prochaine année scolaire. L'école que fréquentera votre enfant en septembre prochain vous sera confirmée ultérieurement, soit après la période de classement des élèves et celle de la répartition des élèves dans chacun des établissements de la CSSMI.

INSTRUCTIONS POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE

- ▶ **L'inscription de votre enfant, pour la prochaine année scolaire, doit être confirmée au plus tard le vendredi 14 février 2020.**
- 1) Choisissez l'action désirée : **Réinscrire à l'école** ou **Signaler le départ de l'élève**. Si vous choisissez de ne pas réinscrire votre enfant, veuillez prendre note que cette opération sera considérée comme une annulation d'inscription à la CSSMI.
- 2) Suivre les indications affichées selon l'option choisie précédemment.
- 3) Lire les **Renseignements importants** et cocher la case de confirmation (cette étape constitue la signature officielle du formulaire).
- 4) **Soumettre** la fiche d'inscription (une fois l'inscription confirmée, veuillez prendre note qu'il ne sera plus possible de modifier l'adresse principale de votre enfant via cette application).
- 5) **Visualiser** la fiche d'inscription.

Demande de changement d'école *** **La demande de choix d'école en ligne n'est pas permise** ***

Les parents qui souhaitent se prévaloir d'un choix d'école pour la prochaine année scolaire doivent se procurer le formulaire « **Demande de choix d'école** » auprès de la secrétaire de l'école que fréquente l'élève cette année.

Changement d'adresse

Tout changement d'adresse effectué en ligne devra être appuyé par deux pièces justificatives qui devront être présentées à l'école de fréquentation actuelle. Le nom de l'autorité parentale et l'adresse du nouveau domicile de l'élève devront apparaître sur ces documents. Aucun changement d'adresse ne pourra être considéré à défaut de présenter ces deux preuves de résidence. Veuillez prendre note également que la signature des deux parents pourrait être requise dans le cas d'un changement de détenteur de l'adresse principale.

Pour connaître la liste complète des documents acceptés, veuillez consulter le site de la CSSMI à la section **Admission et inscription** (www.cssmi.qc.ca).

Au plaisir d'accueillir votre enfant à la CSSMI pour la prochaine rentrée scolaire.



La direction de l'école